

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 juin 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Nicolas LEGUET, Cécilia BRIÈRE, Ghislaine BOURGEAIS, Guillaume JOUIN, David LANOUE

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

- SYNDICAT DU PAYS SEGRÉEN – SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET CONVENTION FINANCIERE

Le conseil municipal décide de confier, à compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du Pays Segréen. Il autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun du PETR du Segréen ainsi que la convention financière.

- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2014

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2014. Celui-ci est consultable en Mairie.

- REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE PAYEE PAR LE MAIRE

Le conseil municipal autorise le remboursement d'un montant de 79,50 € à Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire, pour l'achat d'une bouteille de propane.

- AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Préfet de Maine-et-Loire a établi un avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit notamment une fusion des communautés de communes du Haut-Anjou, Ouest-Anjou et de la Région du Lion d'Angers en une seule communauté de communes.

Cet avant-projet va dans le sens de la délibération du conseil communautaire du 30 avril 2015 qui souhaite fusionner avec les communautés de communes du Haut-Anjou et d'Ouest Anjou au lieu de réaliser une fusion des six communautés de communes constituant le Pays Segréen.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet de Maine-et-Loire.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCES PERISCOLAIRE ET VOIRIE

Le conseil municipal décide de mettre à jour les statuts de la Communauté de communes en modifiant la compétence voirie et la compétence périscolaire : ajout qu'il est de l'intérêt communautaire que la compétence périscolaire des mercredis après-midis soit de compétence intercommunale.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : GROUPEMENT DE COMMANDE PORTANT SUR LA REALISATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE COMPRENANT LE DIAGNOSTIC DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Le Conseil Municipal désigne la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers coordonnateur du groupement de commande portant réalisation de l'Agenda d'Accessibilité programmée comprenant le diagnostic des établissements recevant du public (ERP) et le plan de

mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : AVIS SUR LE PROJET DE MUTUALISATION

Le Projet de mutualisation approuvé par le conseil communautaire le 30 avril 2015 prévoit la création de services communs fonctionnels (gestion administrative des ressources humaines, finances, achat-marché et affaires juridiques, informatique) et opérationnels (communication). Le personnel communal deviendra intercommunal. Chaque conseil municipal doit émettre un avis dans les 3 mois. Le conseil municipal, estimant qu'il ne dispose pas encore de données chiffrées permettant de connaître les impacts financiers de la mutualisation, reporte son avis à la prochaine séance de conseil municipal.

- AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE HANGAR PAR ANJOU SPORT NATURE SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de construction par l'association Anjou Sport Nature d'un bâtiment permettant de stocker du matériel de loisirs sur une partie de la parcelle B1106, après division, la commune conservant une voie d'accès à la parcelle B1105. Il est proposé la vente par la commune à Anjou Sport Nature de la parcelle ainsi créée au prix de 2 000 € non négociable, les frais d'acte et d'enregistrement étant à la charge de l'association.

Il est demandé que le projet de construction inclut un aménagement paysager permettant une bonne insertion du bâtiment ainsi qu'une clôture du terrain cédé et un portail à l'entrée. L'accord définitif de vente sera conditionné à la validation par le conseil municipal du dossier de projet de construction avant dépôt de la demande de permis de construire en Mairie.

- PROJET D'OUVERTURE DE CLASSE

Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du nombre croissant d'élèves inscrits à l'école Roc en Val pour la rentrée scolaire prochaine, 79 élèves, il y a lieu de solliciter auprès de l'Inspection Académique, l'ouverture d'une quatrième classe qui serait implantée sur le site de La Jaille-Yvon. Un bâtiment modulaire serait mis en place.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ouverture d'une quatrième classe au sein du Regroupement Pédagogique de Chambellay / La Jaille-Yvon.

- DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire a confié au cabinet THELLIER Architecture la mission d'étude d'aménagement de salle communale pour un coût forfaitaire de 1 500 € HT soit 1 800€ TTC.

A La Jaille-Yvon, le 25 juin 2015

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

